Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20241007-BUR-AG-24-079-DE
Date de télétransmission : 15/10/2024
Date de réception préfecture : 15/10/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 7 octobre 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché 24006COL – fourniture de pneumatiques et prestations associées pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO di BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI.

ABSENTS : Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGRI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 7 octobre 2024

OBJET : Attribution du marché 24006COL – fourniture de pneumatiques et prestations associées pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public, notamment la collecte des déchets ménagers et assimilés et le déplacement du personnel dans les différentes structures ;

Considérant la nécessité de maintenir le parc de véhicules en conformité avec le code de la route ;

Vu la consultation lancée le 6 août 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres et son annexe, présentés ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°24006COL « fourniture de pneumatiques et prestations associées pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération de Bastia » ;

ATTRIBUE

Le marché correspondant à la SA ETS MARCEL FERRARI pour un montant annuel sans mini et un montant annuel maxi de 66 000 € HT ;

PRÉCISE

Que l'accord cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de la réception du premier bon de commande. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme ; le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Annexe de la Collecte, chapitre 11 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 15 OCT. 2024
et publication ou notification
du 15 OCT. 2024
La Directrice des Affaires Générales
Chjara AIELLO

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr